

222C0589
FR0013154002-FS0172

14 mars 2022

Déclaration de participation

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SARTORIUS STEDIM BIOTECH

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 mars 2022, les sociétés Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH¹ ont informé l'AMF qu'à la suite de l'acquisition de parts d'intérêts dans l'indivision successorale de droit allemand de M. Horst Walter Sartorius, Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH sont devenues le 9 mars 2022 membres de cette indivision successorale, désormais également formée de Mme Karin Sartorius-Herbst, de la société LifeScience Holding SCSp² et de Mme Christine Franken.

L'indivision successorale, qui comprend 18 754 160 actions ordinaires de Sartorius Aktiengesellschaft (Sartorius AG)³ représentant à la date des présentes environ 25,05% du capital et 50,09% des droits de vote de cette société, est administrée par un exécuteur testamentaire, à la suite du décès de M. Horst Sartorius intervenu le 16 juillet 1998 et jusqu'au partage de celle-ci le 16 juillet 2028.

Sartorius AG détenait, au 31 décembre 2021, 68 044 513 actions représentant 136 089 026 droits de vote, soit 73,82% du capital et 84,78% des droits de vote de SARTORIUS STEDIM BIOTECH⁴.

¹ Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH sont des sociétés à responsabilité limitée de droit allemand contrôlées par Karin Sartorius-Herbst.

² Société en commandite spéciale de droit luxembourgeois ayant son siège social 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B259379 dont la gestion est assurée par son associé commandité, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LSH Management GP S.à r.l. (« LSH GP »). LSH GP est contrôlée par la société à responsabilité limitée de droit allemand Armira HC Holding GmbH, laquelle est contrôlée par la société en commandite de droit allemand Armira Partners GmbH & Co. KG., dont la gestion est assurée par son associé commandité, la société à responsabilité limitée de droit allemand Armira Partners Verwaltungs GmbH, laquelle est contrôlée par Monsieur Alexander Schemann.

³ Société anonyme de droit allemand dont les actions sont notamment négociées sur le Frankfurt Stock Exchange.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 92 180 190 actions représentant 160 526 383 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au 31 décembre 2021, le capital de la société Sartorius AG était divisé en 37 440 000 actions ordinaires avec droit de vote (les AO) et en 37 440 000 actions de préférence sans droit de vote, les AO étant réparties comme suit⁵ :

	Actions ordinaires	% capital⁶	Droits de vote	% droits de vote
Indivision successorale Horst Sartorius	18 754 160	25,05%	18 754 160	50,09%
Bio-Rad Laboratories	12 987 900	17,34%	12 987 900	34,69%
Karin Sartorius-Herbst	855 673	1,14%	855 673	2,29%
Auto-détention	3 213 991	4,29%	3 213 991	8,58%
Public	1 628 276	2,18%	1 628 276	4,35%
Total	37 440 000	50%	37 440 000	100%

Avant la réalisation de l'opération, la répartition des parts d'intérêts dans l'indivision successorale était environ la suivante :

Membre	% d'intérêts
Karin Sartorius-Herbst ⁷	33,33%
Ulrike Baro	33,33%
Christine Franken	31,87%
Kai-Christian Franken	0,73%
Indivision Andreas Franken	0,73%
Total	100%

A l'issue de la réalisation de l'opération, les sociétés Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH ayant acquis chacune une partie de la part d'intérêts détenue par Mme Christine Franken⁸, la répartition des parts d'intérêts dans l'indivision successorale de M. Horst Sartorius est désormais environ la suivante :

Membre	% d'intérêts
Karin Sartorius-Herbst	33,33%
Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH ⁹	7,14%
Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH	9,52%
LifeScience Holding SCSp	39,99%
Christine Franken	10%
Total	100%

En vertu d'une mission confiée aux termes du testament de M. Horst Walter Sartorius, un exécuteur testamentaire administre de manière indépendante les actions comprises dans l'indivision successorale et exerce en conséquence à titre exclusif l'ensemble des droits qui y sont attachés¹⁰, et notamment l'ensemble des droits de vote, sans recevoir d'instruction de la part des membres de l'indivision successorale¹¹. Ainsi, après réalisation de cette opération, les sociétés Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH ne sont en mesure d'exercer aucun droit de vote dans Sartorius AG ni indirectement dans SARTORIUS STEDIM BIOTECH SA.

⁵ Sur la base de l'information publiquement disponible.

⁶ Sur la base du nombre d'actions ordinaires détenues.

⁷ Karin Sartorius-Herbst détient par ailleurs directement environ 2,29% des actions ordinaires et des droits de vote de Sartorius AG, étant précisé que cette participation a évolué à la baisse le 9 mars 2022, passant de 2,42% à 2,29%.

⁸ Représentant au total environ 16,67% de l'indivision successorale. Dans le cadre de l'opération, LifeScience Holding SCSp a également acquis les parts d'intérêts détenues par Ulrike Baro, Kai-Christian Franken et l'indivision successorale de Andreas Franken, ainsi qu'une partie de la part d'intérêts détenue par Christine Franken représentant 5,2% de l'indivision successorale, soit au total environ 39,99% de l'indivision successorale.

⁹ Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH sont contrôlées par Karin Sartorius-Herbst.

¹⁰ Jusqu'au partage de l'indivision successorale le 16 juillet 2028.

¹¹ L'Autorité fédérale allemande de supervision financière a par deux décisions du 22 décembre 2021 considéré que Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH ne seront pas en mesure d'exercer les droits de vote attachés aux actions comprises dans l'indivision successorale et a octroyé à Sartorius-Herbst Beteiligungen I GmbH et Sartorius-Herbst Beteiligungen II GmbH une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire sur les actions émises par Sartorius AG.